

Communiqué de presse sur délivrance d'un permis de construire rue Jean Jacques Rousseau à Bouffémont

Cela se passe sur la colline de Montmorency en Val d'Oise, **site inscrit auprès des Bâtiments de France**, organisme officiel, garant de la préservation de l'environnement, de la protection du paysage et de la cohérence du site en notre région d'Ile de France.

Sur cette colline qui domine la Plaine de France vers le Nord, vivaient en parfaite harmonie avec respect mutuel malgré les couches architecturales successives, quelques pavillons dans une douceur de vivre qui compte pour certains depuis 30, 50 voir 100 ans de présence.

Un permis de construire a été déposé en novembre 2013 en Mairie de Bouffémont pour l'édification d'une construction individuelle en remplacement d'un pavillon de plein pied. La construction envisagée était d'un volume habitable multiplié par 3, d'une hauteur d'espace habitable multiplié par 2 et **d'un style très éloigné** de la région Ile de France en très fort contraste avec les demeures existantes ; avec mur béton de 11m sur 9m, toit plat et situé sur les limites des propriétés limitrophes.

Un dossier entachées de beaucoup de photo en tromperie, de messages mensongers et d'imprécisions volontaires ou non, ont donné les résultats suivants:

- émission **d'un Avis défavorable des Bâtiments de France** qui considèrent que « le projet est de nature à porter atteinte à l'état des lieux et à leur aspect » ainsi que par « l'écriture architectural exogène et sa volumétrie » ... « le projet est de nature à modifier la perception du paysage du site inscrit » avec « atteinte à la qualité du site à préserver »
- et enfin de compte ... signature **du permis de construire** par l'Adjoint à l'Urbanisme de la commune de Bouffémont, sans prise en compte de l'avis des BdF.

Un élan spontané de solidarité de 30 riverains interloqués et concernés a donné lieu à la signature d'une pétition qui elle même a généré une réunion publique dite « recours gracieux » auprès de la Mairie de Bouffémont :

résultat aucun changement dans la ligne de conduite de l'Adjoint à l'Urbanisme, auteur de la signature de ce permis, en complète discordance avec le site, les riverains, les BdF, aberrants dans ce cadre précis et donc laissé à la diligence et aux critères d'évaluation de l'élu en charge du dossier.

La proximité de l'échéance du scrutin local était-il vraiment neutre ?

Le permis signé, une négociation sans confiance a naturellement abouti au dépôt d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pontoise.

Cette démarche légale faisant intervenir la justice française n'a pas empêché les destinataires du permis d'entreprendre les travaux d'édification de la construction avec de nombreux écarts par rapport au dit permis (entre autre le remplacement d'un toit ardoise par une terrasse, le rehaussement de la construction de plus 1,50m, une avancée non prévue et des ouvertures non conformes, ...

Une demande d'audience auprès du Maire de Bouffémont a permis de mettre en évidence ces écarts et de demander la révision du Permis de Construire avec en particulier une mention stricte de non-transformation de la terrasse en 3^{ème} niveau de vie.

La privation de jouissance (lumière, soleil, vue) et l'aspect particulièrement intrusif pour les voisins limitrophes restent un élément essentiel de cette décision hors nature, en particulier chez MC et ChD pour qui leur espoir de « couler » une retraite paisible et bien méritée est très nettement compromis.

Mais leur confiance dans la justice de leur pays leur donne l'énergie de mettre tout en œuvre pour croire à une décision de justice rétablissant le bon sens de vivre ensemble dans le cadre de cette colline de Montmorency si chargée d'histoire du néolithique à Jean Jacques Rousseau, comme le nom de la rue, théâtre de cette bien triste histoire.

Souhaitons que la justice du bon sens triomphe et que la vie reprenne son cours sereinement.